PISTE(S) D'EDUCATION ROUTIERE

La piste d'éducation routière est disponible pour toutes les écoles de la CA2C ainsi que les centres de loisirs.

Elle est composée de plots pour former les voies, de passages piétons, d'un rond-point et de panneaux de signalisation.

Elles peuvent être installées dans une cour d'école, sur un plateau sportif, un parking (mis en sécurité par la commune) ou à l'intérieur d'une salle des sports. Le lieu d'installation vous sera demandé sur le formulaire de réservation.

Nos agents montent la piste afin de recréer une voie de circulation en fonction de la surface disponible. La piste est praticable à vélo, en tricycle, en trottinette ou à pied.

La communauté d'agglomération assure uniquement la partie logistique (livraison, installation et démontage de la piste). L'animation est assurée par les enseignants ou des intervenants extérieurs (parents, policier municipale…)

Le dernier jour, il est demandé aux enseignants de faire regrouper par les élèves tous les éléments de la piste afin de permettre un démontage et un chargement rapide.

Les vélos ou autre matériel de circulation ne sont pas fournis.

La piste est installée pour deux jours, voire plus pour les établissements de plus de 6 classes.



